

Pôle communication

Mercredi 20 octobre 2021



INFO PRESSE

Tests de dépistage du Covid-19 et pass sanitaire

Trois types de tests de dépistage du Covid-19 sont actuellement utilisés en Nouvelle-Calédonie. Leurs usages sont complémentaires et permettent de répondre à la situation de chaque personne pour savoir si elle est infectée.

Le test antigénique (TAG) ou test rapide d'orientation diagnostique (TROD)

Ce test est réalisé par un professionnel habilité (médecin, pharmacien, infirmier, etc.). Il nécessite un prélèvement nasopharyngé, puis une analyse rapide. Le résultat est connu en 15 à 20 minutes. Il peut être remis sous la forme d'un certificat muni d'un QR code.

Si le résultat est positif, ce certificat constitue, 11 jours après le prélèvement, un pass sanitaire valide pendant 6 mois.

Si le résultat est négatif, ce QR code constitue un pass sanitaire valide pendant 72 heures.

Ce test est pris en charge pour :

- les personnes symptomatiques (toux, fièvre, etc.) ;
- les personnes contact à risque ;
- celles qui doivent se rendre dans les îles par avion ou par bateau dans les 72 heures, sur présentation de leur titre de transport ;
- les voyageurs en sortie de quarantaine, sur présentation de leur arrêté de mise en quarantaine ;
- et dans le cadre d'opérations de dépistage collectif (au sein de populations ciblées, en cas de clusters ou de suspicions de clusters, etc.) après déclaration à la direction des Affaires sanitaires et sociales.

Pour tous les autres publics, ce test n'est pas pris en charge. Son prix maximal est de 3 106 francs (prix total, test et prélèvement).

**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ****

L'autotest

Ce test peut être réalisé seul ou sous la supervision d'un professionnel de santé (certains pharmaciens, médecins, infirmiers, etc.). Le résultat est connu en 15 à 20 minutes.

Autotest réalisé seul

Dans ce cadre, l'autotest n'est pas pris en charge.

Ce produit est en vente libre en pharmacie au coût unitaire de maximum 700 francs. Il peut être vendu à l'unité ou par lots, selon le conditionnement du fabricant.

Si le résultat est positif, il doit être confirmé par un test antigénique.

Autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé

Ce test est pris en charge uniquement pour les enfants asymptomatiques âgés de 3 à 15 ans.

Pour tous les autres publics, ce test n'est pas pris en charge. Son prix maximal est de 700 francs pour le test, auxquels s'ajoutent 1 950 francs pour l'acte de prélèvement. Soit un total de 2 650 francs, au maximum.

Si le résultat est positif, il doit être confirmé par un test antigénique.

Depuis le 15 octobre, les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne sont plus reconnus comme preuve pour le pass sanitaire. Les QR codes délivrés sont désormais refusés.

Le test RT-PCR

Ce test est réalisé par un professionnel agréé (laboratoires privés ou publics). Il nécessite un prélèvement nasopharyngé, puis une analyse de laboratoire. Le résultat est rendu sous 24 à 48 heures. Il est remis sous la forme d'un résultat d'analyse de laboratoire qui peut être muni d'un QR code.

S'il est positif, ce résultat d'analyse constitue, 11 jours après le prélèvement, un pass sanitaire valide pendant 6 mois.

S'il est négatif, il constitue un pass sanitaire valide pendant 72 heures.

Ce test est pris en charge uniquement s'il est pratiqué :

- sur prescription médicale ;
- à la demande de la direction des Affaires sanitaires et sociales, dans le cadre d'une enquête épidémiologique.

Dans tous les autres cas (notamment pour certains voyages ou pour convenances personnelles), il n'est pas pris en charge. Son coût est à la charge du demandeur. Il est de 13 496 francs dans les laboratoires privés.